

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 29 septembre 2022****I. DÉLIBÉRATIONS, INFORMATIONS ET DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRAL****1.2.3 Dispositif d'attribution de bourses d'excellence du Laboratoire Manceau de Mathématiques pour des étudiants inscrits dans le parcours « Modélisation Aléatoire Avancée » du Master 2 Actuariat pour l'année universitaire 2022-2023****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 1 abstention, 23 voix pour et 0 voix contre, le dispositif d'attribution de bourses d'excellence du Laboratoire Manceau de Mathématiques pour des étudiants inscrits dans le parcours « Modélisation Aléatoire Avancée » du Master 2 Actuariat pour l'année universitaire 2022-2023. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 30 septembre 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 29 septembre 2022 : 36
